

STRUCTURES FAMILIALES ET RESEAUX DE RELATIONS COMME FACTEUR D'IDENTITE

La question des structures familiales et des réseaux de relations comme facteur d'identité est extrêmement intéressante à étudier en milieu québécois, même si nos connaissances restent encore très limitées et nos recherches pas très avancées. Par comparaison à la France, le territoire québécois aux XVII^e et XVIII^e siècles est un monde neuf et un monde vide. La vie de relations commence à peine à s'amorcer dans un contexte d'adaptation à un environnement spatial, économique et social particulier. De plus, en s'attaquant aux structures familiales, l'on touche un point majeur de l'histoire du Québec et de son historiographie autant dans sa phase nationaliste et traditionnelle que dans son évolution récente, renouvelée dans ses préoccupations et ses méthodes. Ainsi, cette orientation de recherche touche des réalités et des perceptions qui imprègnent tant notre histoire que notre folklore. Elle confronte même deux systèmes de valeurs qui ont perduré dans la réalité comme dans la recherche historique. Elle oppose l'attachement des familles à la terre à l'envoûtement de l'éternel absent tourné vers les grands espaces. Pourtant la distance entre cet agriculteur ancré au sol et cet individu instable, quasi nomade, n'est pas si grande puisque ce dernier est aussi un produit de la structure familiale dont il émane et paraît être exclu.

I - MONDE VIDE ET MONDE NEUF

A - Monde vide

L'identité québécoise et canadienne a souvent eu recours pour se caractériser à ses dimensions spatiales, d'ailleurs de façon un peu abusive. On ne manque pas de signaler que la superficie du Québec fait trois fois celle de

la France, que la Nouvelle-France fait en gros 10 millions de kilomètres carrés¹. En fait, si l'on écarte les courses vers l'Ouest et les petits fronts pionniers du Nord qui servent à l'exploitation minière ou hydro-électrique, l'œcoumène québécois se ramène à une mince bande de terre et de peuplement le long du Saint-Laurent et de ses affluents.

Sur le territoire actuel de l'ancienne Nouvelle-France, il y a peut-être aujourd'hui quelque 30 millions d'habitants (Louisiane, région des Grands Lacs et Acadie inclus). Si l'on s'en tient à la région plus densément peuplée de la vallée laurentienne, l'on dénombre en 1981 un peu plus de 6 millions d'habitants. En 1633, il n'y en avait que 3.000, en 1700, un peu moins de 20.000 et en 1760, moins de 60.000. Ainsi jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le territoire occupé est en constante expansion et les bonnes terres sont, pour ainsi dire, à portée de la main, bien qu'elles soient à défricher et à gagner sur la forêt.

L'aménagement de l'espace québécois à l'époque de la Nouvelle-France procéderait d'un plan d'ensemble défini dès le début de la colonisation². D'abord exploité pour ses ressources en fourrures, le Canada sous le régime français axe son développement autour des trois petites agglomérations de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Ces comptoirs commerciaux, distants l'un de l'autre d'environ 150 kilomètres, deviennent des centres administratifs, sièges de gouvernement particulier.

Entre ces pôles d'établissement s'implante la vie rurale, largement tournée vers l'agriculture³. Entre Montréal et Québec, sur les deux rives du fleuve, et un peu plus loin sur la rive sud en aval de Québec, l'espace est progressivement occupé. Le territoire est concédé en seigneuries qui, à leur tour, sont divisées en censives. Ce découpage s'effectue généralement selon un cadre géométrique et symétrique. Habituellement chaque habitant reçoit une terre de 180 m de largeur par 1.800 m de profondeur, le front étroit donnant accès à la voie d'eau. Ainsi, à la fin du régime français, 8.000 à 10.000 exploitations agricoles familiales – soit 80 % de la population – se

1. « Identity, patrimony and politics : Folklore Studies in Quebec Today », *Travaux et inédits de Elli Kaija Kõngäs-Maranda*, Québec, 1982. Luc BUREAU, *Entre l'Eden et l'Utopie. Les fondements imaginaires de l'espace québécois*, Montréal, 1984.

2. Serge COURVILLE, « Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec : la politique spatiale des Cent-associés », dans *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 25, n° 65, sept. 1981, 197-236. Et du même auteur, « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique », dans *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, vol. 37, n° 3, déc. 1983, 417-430.

3. Louis DECHENE, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal et Paris, 1974. Jean HAMELIN et al., *Histoire du Québec*, Toulouse, 1976. R.C. HARRIS, *The Seigneurial System in Early Canada*, Québec, 1968 ; Jacques MATHIEU et Réal BRISSON, « La vallée laurentienne au XVIII^e siècle : un paysage à connaître », dans *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n° 73-74, avril-sept. 1984, 107-124. Marcel TRUDEL, *Le régime seigneurial*, Brochures de la Société historique du Canada, 1967.

répartissent sur près de 700 kilomètres de terres riveraines du Saint-Laurent et de ses affluents. Dans cet habitat dispersé et caractérisé par sa faible densité d'occupation, chacun de ceux qui le souhaitent peut se faire concéder gratuitement – moyennant certaines redevances éventuelles – une terre d'un seul tenant.

Du fait de son immensité et de son caractère récent, allié au manque de main-d'œuvre, ce territoire à parcourir et à occuper offre à tous un large éventail de possibilités. Il ouvre grande la porte à des aspirations et à des stratégies différenciées d'organisation de la vie. Il se caractérise d'ailleurs au début par une mobilité spatiale, professionnelle et sociale qui semble considérable et qui reflète justement l'organisation d'un cadre nouveau à la vie de relations.

Ce monde, vide au départ – si l'on exclut les Amérindiens – se remplit progressivement de gens étrangers l'un à l'autre qui doivent s'adapter à un environnement et se façonner un milieu. Le peuplement initial nous paraît bigarré à l'extrême⁴. Les gens sont étrangers l'un à l'autre par le sentiment d'appartenance ethnique et les groupes dominants (ou majoritaires) sont vite minorisés (Amérindiens, Français, Canadiens, Britanniques). Ils sont étrangers aussi par l'origine provinciale. Bretons, Normands, Saintongeais, gens de Bordeaux, de Paris, d'Angoulême ou du Poitou n'ont pas tendance à se regrouper en Nouvelle-France. Différents par le statut social au départ, l'exercice d'une profession les amène aussi bien à la pêche sur la côte gaspésienne éloignée de 500 km de la ville de Québec, à la pratique d'un métier dans les agglomérations urbaines, à celle de l'agriculture dans les périphéries et l'espace rural ou encore dans la grande sauvagerie pour pratiquer le commerce de fourrures. Dispersés sur le territoire, souvent isolés les uns des autres, ces gens restent aussi étrangers par leurs valeurs et leur mode de vie. Le coureur de bois en vient à représenter aux yeux des autorités le symbole de l'instabilité, de l'indiscipline et de l'amoralité, tandis que la famille de l'agriculteur symbolise la stabilité, le respect de l'autorité et les valeurs morales.

Tous n'en sont pas moins étrangers au milieu où ils s'implantent et leurs valeurs et traditions sont vite remises en cause par ce milieu neuf pour eux.

B. Monde neuf

Les contraintes de l'espace physique comme l'immensité du territoire, l'hiver ou la voie d'eau qui sert de route ménagent des surprises et renversent des positions établies. Ainsi les missionnaires jésuites qui veulent se rendre dans la Huronnie se voient inviter à prendre les rames du canot parce qu'il

4. Marcel TRUDEL. *La population du Canada en 1663*, Montréal, 1973. Voir aussi les travaux de démographie de Hubert CHARBONNEAU et Jacques LEGARE dont le *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Montréal, 1980, 7 vols.

est coutume chez les Amérindiens que chacun fasse sa part. La vie plus libre des Amérindiens et leur culture harmonisée avec la nature bouleversent les valeurs et les modes de vie les plus solidement implantés⁵. Enfin, les ressources économiques qui conditionnent en bonne partie les revenus, le statut social et le mode de vie différent fondamentalement de celles de la mère-patrie.

Ainsi, l'imposition de façon exclusive de la Coutume de Paris en 1664 porte à faux et ne peut servir des fins de stabilisation et de reproduction d'un ordre social. Tous peuvent se faire concéder gratuitement une terre dans une nouvelle zone de colonisation, tandis que le système économique dynamique, celui qui assure la survie de la Nouvelle-France pendant son premier siècle d'histoire, repose sur le commerce des fourrures, producteur de biens mobiliers. Héritage n'est pas encore synonyme de transmission d'un patrimoine foncier⁶.

Au surplus ce peuplement initial est composé de gens de toute catégorie : soldats ou engagés, jeunes hommes qui, à quinze ans, déclarent un métier parce que l'accès à la maîtrise est automatique, filles du roi, mais aussi hommes de métier qualifiés, faux sauniers, officiers militaires et administrateurs de la colonie⁷. De plus, ces immigrants sont très majoritairement des célibataires et leurs liens de relations à l'arrivée nous restent encore méconnus. Ainsi, au début, la famille élargie ou les parents n'interviennent à peu près pas dans la constitution de nouveaux noyaux de base de la société et la formation d'un premier réseau d'appartenance.

C'est dire l'intérêt de voir se dessiner l'organisation de la vie et de la relation à l'autre dans ce milieu neuf.

II - LIEUX TRANSITOIRES ET ESPACE D'INTEGRATION

Au-delà des perturbations engendrées par la nécessaire adaptation à un environnement neuf pour les Européens et du caractère pluriel de l'immigration (par la provenance, la profession ou les motifs), ce peuplement initial de la Nouvelle-France n'en participe pas moins d'une culture essentiellement française et partant de traditions et de valeurs communes. Et si l'on fait exception des réalisations politiques du début, en particulier de la colonisation par l'armée et par les orphelines à charge du roi, on voit se profiler des pratiques sociales transitoires dès que commence à se dessiner un embryon de société vers la fin du XVII^e siècle. Les indications que nous fournissent un certain nombre de recherches portent à croire que la ville et la

5. Les *Relations des Jésuites*, publiées annuellement entre 1632 et 1664, abondent en témoignages semblables.

6. Yves F. ZOLTVANY, « Esquisse de la Coutume de Paris », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 3, déc. 1971, p. 365-384. Jacques MATHIEU, « Un négociant de Québec à l'époque de la Conquête : Jacques Perrault l'ainé » dans *Rapport des Archives nationales du Québec*, Québec, 1970, p. 27-82.

7. Jean HAMELIN, *Economie et société en Nouvelle-France*, Québec, s.d.

profession constituent des espaces transitoires et que l'intégration s'achève par la conclusion d'alliances matrimoniales.

A. La ville

La ville – dans la mesure où l'on peut ainsi qualifier une agglomération qui de tout le régime français ne dépasse pas quelques milliers d'habitants – joue évidemment un rôle important d'insertion dans un milieu. Point de chute de l'immigrant, la ville est vouée essentiellement aux fonctions commerciales et administratives et le chômage y sévit de façon endémique. Elle ne réussit même pas à retenir les effectifs de son accroissement naturel et elle affiche un déficit migratoire constant ⁸.

La ville absorbe les immigrants, les retient pendant quelques années ; parfois, comme pour les métiers de services, le temps d'une génération. Puis les descendants s'installent à la campagne. C'est le cas aussi des protestants, souvent hommes de métier par surcroît, qui se fondent dans l'ensemble de la population par l'intermédiaire de la ville ⁹. Sur les 36 cas mieux documentés de la région de Québec, la première génération est constituée de 22 urbains en regard de 14 ruraux. Arrivés au pays de 2 à 7 ans avant de se marier, 50 % n'abjurent qu'au moment de prendre épouse. La deuxième génération montre une inversion totale. Les descendants de protestants ne restent urbains que dans une proportion d'environ 15 % (7 urbains vs 46 ruraux).

8 couples ruraux ont 30 enfants dont 3 seulement deviennent des urbains ;

6 couples urbains ont 16 enfants dont 4 seulement resteront à la ville.

B. La profession

La pratique d'un métier semble également constituer un espace et un canal d'intégration. Une analyse des engagés pour la pêche à Gaspé révèle que le groupe se compose d'autant de Français que de Canadiens. Les Canadiens, constitués de jeunes célibataires et de pères de famille de 35 à 40 ans, déclarent rarement un métier lié à la pêche. Les Français au contraire, à une exception près, sont célibataires et se déclarent pêcheur de profession ou navigateur. Tous les engagés retracés – et c'est certainement plus de 40 % – immigrèrent en Nouvelle-France, prennent épouse et, sauf un, installent leur résidence dans la paroisse de l'épouse, elle-même, dans plusieurs cas, sœur ou cousine d'un Canadien engagé pour la pêche ¹⁰.

La situation est assez semblable pour ceux qui font le commerce des fourrures. Au XVII^e siècle cette activité est souvent temporaire, exercée par des célibataires provenant de la ville. Au XVIII^e siècle, un deuxième groupe

8. Louis DECHENE, *op. cit.*, p. 122.

9. Marc-André BEDARD, *Les protestants en Nouvelle-France*, Québec, 1978. L'analyse qui suit provient de compilations effectuées par Michèle Jean et Johanne Noël.

10. Compilation et analyse de Lucie Paquet.

se détache ; des gens font carrière de ce commerce. Ils résident en majorité à la campagne et le profil démographique de leur famille ne se distingue pas de celui des familles d'agriculteurs ¹¹.

Ville et profession nous paraissent donc des espaces de transition qui nous conduisent vers la famille et le monde rural. Un monde rural qui de fait retient 80 % de la population et où se détachent des comportements qui prennent forme de pratiques sociales en se fondant sur les structures familiales. Pour peu que l'habitant veuille y consacrer l'énergie de sa vie, il peut choisir son destin, celui de sa famille et de ses descendants. Cet espace vide et neuf, il a toute possibilité de l'investir et de l'aménager sans trop de contraintes juridiques, économiques et sociales.

III - LE MONDE RURAL ET LA REPRODUCTION SOCIALE

La recherche sur le monde rural a couvert trois volets. Une étude de l'exogamie a permis de vérifier jusqu'à quel point la paroisse rurale constituait un monde ouvert ou fermé. Le second volet s'est voulu une recherche de la logique des rapports entre la propriété foncière, la transmission du patrimoine et les alliances matrimoniales. Enfin, nous avons analysé de façon plus approfondie les destins personnels à l'intérieur d'une paroisse ¹².

La recherche a été conduite pour cinq paroisses du gouvernement de Québec et détaillée pour l'une d'elles, Neuville entre 1700 et 1760. Elle concerne ainsi à 90 % des gens nés sur place. Elle s'est fondée surtout sur les registres d'état civil et les actes notariés, concessions de terre, transactions foncières, contrats de mariage et inventaires de biens après décès.

1. La paroisse rurale un monde ouvert ou fermé ?

Au Québec, jusqu'en 1960, la paroisse est perçue comme un milieu très fermé. Ceux que le métier ou le hasard amènent à s'y établir, demeurent, le temps de leur vie, des « rapportés de place ». Attitude séculaire relevant autant des mesures de protection contre le conquérant britannique que de comportements familiaux.

Nous avons toutefois été surpris de constater le nombre élevé de conjoints étrangers à la paroisse : 642 de 1.531 mariages célébrés entre 1700 et 1760 dans les cinq paroisses étudiées, soit 41,9 %, comptent un conjoint étranger. Mais surtout la majorité de ces conjoints étrangers viennent d'une

11. Compilation et analyse de Johanne Noël.

12. J. MATHIEU et al. « Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec - 1700-1760 » dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n° 1, juin 1981, p. 3-32. J. MATHIEU et al. « Peuplement colonisateur au XVIII^e siècle dans le gouvernement de Québec », dans *l'Homme et la nature, Actes de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle*, Montréal, 1984, p. 127-138.

localité éloignée. Au total un conjoint sur quatre va chercher un partenaire loin de son lieu de résidence, soit en général 10 fois plus souvent que ce que l'on constate en France à la même époque.

Les données montrent évidemment un mouvement de population des régions les plus anciennement peuplées vers celles ouvertes plus récemment à la colonisation. Mais certaines localités éloignées fournissent aussi de forts contingents de conjoints ce qui laisse présumer de liens de provenance et de famille. Nous avons aussi noté que la localisation de la paroisse pesait beaucoup moins que le bassin de population dans l'explication de la présence d'étrangers. Enfin, la perception du caractère étranger nous semble assez nettement affirmée puisque 40 % des dispenses de bans leur sont accordées.

La répartition dans le temps de l'importance numérique des conjoints étrangers a surtout permis de dégager *une sorte de cycle*. Dans un premier temps, la paroisse fait considérablement appel à l'extérieur pour amorcer sa croissance. La génération suivante, pourvue d'un large éventail de résidents, ferme presque complètement la porte à l'étranger. Les seuils atteints par la suite (bonnes terres et saturation du marché matrimonial) obligent à une réouverture progressive à l'étranger.

Cette étude nous a donc révélé un étranger dont l'importance numérique est si considérable – 42 % dont 58 % viennent de loin – qu'elle a renversé des préjugés sur la cohésion paroissiale et semble contredire l'image d'une paroisse rurale fermée, réfractaire à l'étranger.

2. Peuplement colonisateur

Nous avons alors cherché à comprendre le fonctionnement de la société en nous attachant à la logique des rapports entre la propriété foncière, la transmission du patrimoine et les alliances matrimoniales.

Nous avons étudié le peuplement colonisateur au XVIII^e siècle, soit l'enracinement dans un territoire nouvellement ouvert au défrichement de personnes déracinées de leur milieu d'origine. Nous avons voulu dresser un portrait de ces fils et petits-fils d'habitues au pays que les pratiques familiales et les formes de cohésion sociale avaient eu pour effet d'exclure de leur milieu et d'en faire à leur tour des pionniers du développement de nouveaux espaces.

Cette identification des fondements de la cohésion sociale se prêtait à une double démarche. Nous avons d'abord tenté de repérer les circonstances et situations – qu'elles soient d'ordre familial, économique ou social – qui pouvaient expliquer le départ ou l'exclusion. Ensuite, nous nous sommes penchés sur l'organisation et l'aménagement d'un nouvel espace rural et agricole.

Des situations générales, d'ordre politique, administratif, militaire, géographique ou socio-économique influencent les déplacements et migrations internes. La proximité d'un centre urbain, l'ouverture d'une nouvelle

région, les guerres, l'arrivée de faux sauniers, etc. jouent un rôle non négligeable.

Pendant, ce sont surtout des situations et circonstances locales et familiales – qui bien sûr se reproduisent partout et ont des effets à grande échelle – qui éclairent le processus de formation d'un peuplement colonisateur.

Les données démographiques montrent que les familles comptent en moyenne 4, 5 enfants qui parviennent à l'âge adulte. Comme la terre paternelle n'est pas subdivisée dans les faits – malgré les principes égalitaires du partage successoral – à chaque génération se pose le problème de transmission du patrimoine et de l'établissement des enfants. Dans les paroisses rurales, au terme de deux générations, les meilleures terres ont été concédées ou, le cas échéant, ramenées aux dimensions constituant un minimum viable de 2 ou 3 arpents de front par 30 ou 40 de profondeur (environ 180 m par 1.800 m). D'où, à la troisième génération, l'obligation pour les enfants en surnombre de partir, de chercher ailleurs des moyens de subsistance. Ainsi, à Saint-Jean-Ile d'Orléans, sur 232 descendants de sept familles, 113 partent, autant les garçons que les filles¹³. A Neuville, 40 à 50 % des enfants des familles établies au XVII^e siècle doivent s'installer ailleurs au siècle suivant. C'est dire qu'un enfant sur deux doit se sacrifier et quitter la terre paternelle et la localité. Ainsi l'exogamie est fruit et facteur de cohésion sociale.

Certes, des familles complètes partent s'enraciner ailleurs, mais il est plus aisé de discerner les motifs et les situations vécues par les célibataires. Une brève analyse des donations a été assez instructive¹⁴. Au début de la colonisation d'un territoire, dans 12 cas sur 15, le donataire reçoit une terre avant son mariage et il prend épouse en moyenne à 23 ans. Dans les paroisses plus anciennes et plus développées le donateur ne dispose plus de deux terres et il garde son exploitation aussi longtemps que nécessaire ou possible. La terre est alors transmise à l'un des plus jeunes enfants masculins : mais celui-ci vit longtemps d'espoir, car 15 sur 17 ne reçoivent ce bien qu'après leur mariage et leur âge moyen atteint 32 ans. Cette répartition donne un sens à l'ambiguïté que génère le folklore québécois en insistant autant sur le droit d'aînesse que sur la présentation du benjamin comme bâton de vieillesse. Ajoutons enfin que semblent réussir à s'enraciner dans un territoire neuf seulement les personnes pouvant nouer des relations familiales avec l'entourage. En somme, la propriété foncière paraît jouer un rôle primordial. Le sort de la terre liée à la survie de l'entité familiale préside au choix de l'héritier présomptif et oriente les stratégies matrimoniales.

13. Compilation de Rose Bilodeau-Lahaie.

14. Compilation de Jean Prince.

3. Réseaux d'appartenance et cohésion sociale

La troisième étape de la recherche a consisté à analyser plus en profondeur ce fonctionnement social à l'intérieur de la paroisse de Neuville¹⁵.

L'analyse avait pour but de vérifier les comportements familiaux en regard de pratiques sociales de cohésion dans une communauté rurale. L'étude des destins individuels a d'abord fait ressortir le schéma du devenir de la collectivité et le rythme : appel d'étrangers, fermeture, ouverture. En Nouvelle-France la population double à chaque génération (25 ans). En 1721, Neuville compte déjà 82 familles et toutes les terres du premier rang sont occupées. Dès lors 40 à 50 % des enfants quittent la paroisse au moment de s'établir, si bien qu'en 1762, la paroisse ne dénombre encore que 102 familles.

La proportion d'alliances exogames se maintient entre 40 et 45 %, mais plus de la moitié de ces couples (62/131) formés d'un conjoint étranger retournent dans la paroisse du mari ; un couple sur cinq s'installe ailleurs (34) et 30 % (35) des conjoints étrangers réussissent à s'implanter à Neuville.

Les conjoints étrangers qui retournent dans leur paroisse de résidence sont le plus souvent des voisins (42/62) et comptent souvent un parent à Neuville (32/41). Leur comportement est très semblable à celui des couples formés de résidents. Il y a souvent apport de biens par les épouses et le douaire moyen (369 livres) est égal à celui des résidents.

Les 34 couples qui s'installent ailleurs que dans une des deux paroisses de résidence des conjoints sont constitués d'hommes qui proviennent majoritairement de France (10), d'une région éloignée (11) ou de la ville (3). Ils pratiquent un métier, n'ont pas de parenté et le tiers s'installe par la suite à la ville. Les autres (10) sont issus de familles nombreuses (plus de 6 enfants vivants) et se marient assez jeunes (23.5 ans/vs moyenne 28.1).

L'analyse des 35 couples qui réussissent à s'implanter à Neuville est encore plus révélatrice des pratiques sociales. Ces conjoints étrangers viennent généralement de loin (27/35), dont 13 de France et 6 de la ville de Québec ; un comportement qui ressemble à ce que l'on retrouve dans un isolat. Au moins huit des treize immigrants français exercent un métier ou une profession. Ils affichent un capital économique qui ne laisserait pas indifférentes les familles (douaire moyen 700 livres) et pas d'apport de biens de la famille de l'épouse. Les conjoints venus de Québec pratiquent aussi un métier et disposent de biens avantageux. Les seize ruraux qui franchissent les barrières de l'établissement à Neuville semblent le devoir à des circonstances particulières. Ils s'installent tardivement (5) 8 à 14 ans après le mariage, épousent une veuve (3), reçoivent une terre en donation (4), pratiquent un métier (2), achètent une terre à fort prix (1). Ces 34 couples de conjoints étrangers ne présentent pas de profil familial particulier, même s'ils viennent d'une famille nombreuse et se situent dans le tiers supérieur des enfants.

Par contre, c'est le petit nombre seulement qui réussit à s'implanter à Neuville, et encore, tardivement. La plupart pratique un métier et, ne vivant pas des revenus de la terre, ne constitue pas une menace à la propriété foncière. Les fondements socio-économiques semblent bien primer sur les facteurs géographiques.

En ce qui concerne les structures familiales et les réseaux de relation, le fait prédominant tient à ce que la communauté rurale assure la cohésion de ses rangs en faisant appel à l'extérieur. Dans ce territoire immense, encore à peine peuplé, la terre paraît être le plus rare et le plus précieux des biens. La volonté de posséder sa terre, une terre, d'un seul tenant de 3×30 arpents, semble primordiale. La communauté est avare de ses terres, elle accepte seulement ceux qui ne constituent pas une menace, offrant la double garantie d'une profession et de solides revenus. Cette volonté de préserver le bien paternel présiderait même aux alliances matrimoniales, influencerait fortement les structures familiales et dicterait les choix qui façonnent les réseaux de relation.

Au lendemain de la Conquête britannique de 1760, cette structure familiale, largement simplifiée par les historiens, paraît avoir fourni des assises solides et un cadre spatial et institutionnel explicatif de la permanence de la présence française en Amérique. La nation canadienne-française peut se réfugier derrière la protection qu'offrent la foi, la langue, le système seigneurial et la famille. Repliée sur elle-même, elle paraît miser pour son avenir sur la revanche des berceaux.

De fait, les structures familiales ont contribué à la création et à l'aménagement d'un espace à la fois géographique économique, social et culturel, aux frontières étanches, infranchissables pour l'étranger. La famille canadienne-française, devenue une valeur en soi, est projetée comme un lieu symbolique de l'identité québécoise. L'image en vient à véhiculer une perception plus puissante que la réalité, à occulter l'étranger ou à l'exorciser par la légende et en fait un facteur dynamique de l'identité.

Jacques MATHIEU